

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2015

**Président : François de MAZIÈRES** (sauf délibération 2015.06.04)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE (sauf délibération n°2015.06.01 à 05), M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ (sauf délibération 2015.06.27), M. Michel CROUZAT (sauf délibération 2015.06.27), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU (sauf délibération 2015.06.01 à 03 – pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIÉ (sauf délibération 2015.01.01 à 02 et 2015.06.19), Mme Corinne BÉBIN (sauf délibération 2015.06.01 et 2015.06.20 à 22), M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibération 2015.06.14), M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN (sauf délibération 2015.06.20 à 27), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTEVE),  
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme BELMER),  
M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (pouvoir à Mme DOUCERAIN),  
M. Patrick CHARLES (pouvoir à Mme AGOPIAN),  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. BELLAMY),  
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. LAMBERT),  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),  
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),  
M. Laurent DELAPORTE,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 22 juin 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Compte administratif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice 2014.**

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération n°2014-12-06 du 9 décembre 2014 relative à la suppression exceptionnelle de la procédure des rattachements des charges et des produits pour l'exercice 2014 en raison du changement de logiciel financier ;

Vu la précédente délibération n°2013-12-02 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 portant sur le budget primitif 2014 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

-----

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit soumettre au vote de son assemblée le compte administratif de l'année 2014 au plus tard le 30 juin 2015.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget et les réalisations constituées par le total des émissions des titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

Il convient de nuancer le montant des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014. Celui-ci est minoré de manière exceptionnelle par la suppression des rattachements rendue nécessaire par le changement de logiciel financier en janvier 2015.

A titre d'illustration, le montant des rattachements sur l'exercice 2013 représentaient 2 969 205,19 € pour les dépenses de fonctionnement et 143 093,09 € pour les recettes de fonctionnement.

Le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Olivier DELAPORTE.

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

le Conseil communautaire décidé :

- 1) *d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en conformité avec le compte de gestion 2014 du Trésorier payeur général ;*
- 2) *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés dans le tableau ci-après :*

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Recettes de fonctionnement de l'exercice 2014       | 126 707 106,82 €        |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014       | 116 957 435,18 €        |
| Solde de l'exercice 2014                            | + 9 749 671,64 €        |
| Résultat reporté de l'exercice 2013 (002)           | + 8 695 809,49 €        |
| <b>Excédent de fonctionnement</b>                   | <b>18 445 481,13 €</b>  |
| Recettes d'investissement 2014                      | 23 157 826,16 €         |
| Dépenses d'investissement 2014                      | 20 865 775,13 €         |
| <b>Solde de l'exercice 2014</b>                     | <b>+ 2 292 051,03 €</b> |
| Résultat reporté année 2013                         | + 2 873 385,79 €        |
| Restes à réaliser de recettes d'investissement 2014 | 1 493 436,19 €          |
| Restes à réaliser de dépenses d'investissement 2014 | 14 123 776,98 €         |

|   |                         |
|---|-------------------------|
| <b>Besoin de financement de la section<br/>d'investissement</b> | <b>- 7 464 903,97 €</b> |
|---|-------------------------|

- 3) *de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes seront reprises dans le budget supplémentaire 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

-----

*Nombre de présents : 50*

*Nombre de pouvoirs : 9*

*Nombre de suffrages exprimés : **55** (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté  
à l'unanimité des suffrages exprimés.*

*(4 abstentions : M. SIMEONI, M. DURAND, M. VUILLET  
et Mme THIS-SAINT-JEAN).*

Pour le Président,

Par déléation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

